

Réunion du Conseil Municipal

Le Vendredi 12 Décembre 2014 à 18 h

COMPTE RENDU

Présents : Messieurs BAUDOUX, DAIL, DEWAELE, DUFOUR-LEFORT, DURIEUX, DURSENT, JACQUINET, LAGRENE, MOREELS, PIETTON Jean-Marie, PIETTON Loïc (excusés à compter du point n°2), VOLKAERT et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS (a donné pouvoir à compter du point n°12), HAZARD, LASNE, LEROY (a donné pouvoir à compter du point n°11), N'DIAYE, PERRE, ROHRMANN et WEIDICH.

Ont donné procuration : Messieurs DELBAUVE, DEMATTE et Mesdames LEFEBVRE et TOURNAY.

Etaient excusés : Messieurs PALMISTE, WAGER et Madame DUVAL.

- **Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant le décès de Georges Kuntzburger, ancien maire de Berlaimont, des suites d'une longue maladie à l'âge de 74 ans. Georges Kuntzburger a été élu 37 ans dont 11 ans, maire de la commune. Monsieur Baudoux a rencontré l'épouse du défunt à laquelle il a présenté les condoléances de l'ensemble du Conseil Municipal.**
- **Il annonce ensuite que la cérémonie des vœux à la population aura lieu le Vendredi 16 Janvier à 18 h 30, Salle Lempereur.**
- **Dans un autre registre, il fait savoir que Régis Dufour-Lefort, adjoint en charge des questions environnementales a lancé un groupe de travail afin d'appliquer l'Agenda 21 en mairie et dans la ville. Ce groupe rassemble élus, techniciens, chefs de service et membres du personnel soucieux de transformer les habitudes quotidiennes afin de réduire l'impact de la collectivité en terme de déchets, de consommation, d'énergies... Vaste chantier qui nécessitera l'implication citoyenne de chacun.**
- **Dans une autre thématique, Monsieur le Maire revient sur les premières Assises du Handicap qui ont eu lieu le 25 Novembre à Feignies et où Michel Dewaele, premier adjoint et Marie Fouteret, responsable de la Résidence Services ont représenté la commune. Il ressort de cette rencontre que la ville d'Aulnoye-Aymeries est l'une des plus engagées en Sambre-Avesnois en terme d'accessibilité avec un taux de 35 % de ses équipements et installations recevant du public.**
- **Enfin, pour conclure, Monsieur le Maire fait lecture de quelques passages du discours de François Barouin lors de son élection à la tête de l'Association des Maires de France (AMF). Un long plaidoyer en faveur des ressources des collectivités territoriales lourdement mises à mal par les baisses des dotations de l'Etat. Pour exemple, ce passage : *«La Mobilisation exceptionnelle, inédite, unique des maires de France (...) est un témoignage d'un état d'esprit qui n'a jamais atteint un tel degré d'interrogation, d'angoisse, de préoccupation. (...) L'annonce d'une baisse sans précédent des dotations de l'Etat va produire un effet de souffle dont nous n'avons pas fini de mesurer la portée et les conséquences. (...) Une véritable chute de l'investissement public d'environ 30 % se profile***

d'ici 2017. Cette année déjà de nombreuses communes et intercommunalités ont différé leurs décisions (...) Derrière les chiffres, il y a la vie quotidienne des Français..., une multitude de services de proximité : ce sont des crèches, des écoles, des cantines, des centres communaux d'action sociale, maisons de retraite, des logements, des transports, des zones d'activité, des stades, des lieux d'expression culturelle, des déchets triés et collectés... C'est tout le tissu associatif qui sera impacté».

Intégralité du discours de François Barouin :

http://www.amf.asso.fr/upload/files/intervention_FBarouin_seance_cloture.pdf

Empêchés, Messieurs Pietton Jean-Marie et Loïc doivent quitter la réunion.

FINANCES

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire évoque les grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) que chaque élu a en sa possession.

Le DOB a été établi dans un contexte national tendu pour plusieurs raisons : une croissance faible (0,9 % en 2014), un certain flou quant aux nouvelles collectivités (intercommunalité, départements...), baisse des dotations de 3.7 milliards en 2015 pour les collectivités....

Dans ce contexte, les répercussions économiques seront catastrophiques. Alors que les collectivités ne représentent que 9.4 % de la dette publique, elles financent 70 % de l'investissement public. D'où une vive inquiétude quant aux investissements à venir et quant à la flambée de chômage qui s'annonce dans le BTP. Certaines entreprises se sont déjà séparées de leurs intérimaires.

C'est donc sur le volet fonctionnement que les économies seront réalisées. Cela passe par des économies d'énergie, un meilleur suivi de la consommation des bâtiments, l'optimisation des moyens...

La volonté municipale de ne pas augmenter les taux de fiscalité et la non application de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par l'AMVS sont autant de mânes financières qu'il faut combler mais qui préservent le pouvoir d'achat des habitants.

Côté investissements, le DOB 2015 intègre entre autres le projet de réfection de la toiture et du réseau électrique de la Salle des Fêtes, la rénovation de la salle Marc Joly (dans le cadre de l'ANRU), la poursuite de la Maison de Santé, l'étude de géothermie, les Marais Humides d'Aymeries avec le Parc Naturel, la poursuite des programmes ANRU (voiries et logements), éclairage public, entretien des bâtiments, travaux des établissements scolaires....

Le Budget primitif devra être voté début février 2015.

2) DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2014

Chaque élu a le document en sa possession.

Vote : Majorité – 1 abstention

3) DECISION MODIFICATIVE - FLORENTINE ET CENTRE VILLE

Chaque élu a le document en sa possession.

Vote : Majorité – 1 abstention

4) AVANCES SUR SUBVENTION AU CCAS

Dans l'attente du vote du budget 2015 et afin de permettre au CCAS de faire face à ses dépenses courantes, il est proposé de verser une avance sur subvention annuelle d'un montant de 100 000 €.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité.

Chaque élu a le document en sa possession.

Vote : Majorité – 3 abstentions

5) OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La ville d'Aulnoye-Aymeries a lancé un certain nombre de programmes d'investissement en 2014 dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2015.

Pour autant les engagements financiers ne peuvent pas être honorés tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2015.

Aussi sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2015, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2015, il est proposé :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.
- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2014 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement.

Monsieur Arnaud Jacquinet déplore le manque de précisions chiffrées de ce point ; raison pour laquelle il s'abstient. Monsieur le Maire dit avoir entendu sa remarque et précise qu'à l'avenir, pour la bonne compréhension de chacun, la référence de l'année précédente sera indiquée.

Vote : Majorité – 2 abstentions.

6) AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, les subventions de fonctionnement versées aux associations sont examinées par la commission finances, puis délibérées lors du vote du budget primitif.

Dans l'attente de ce vote du budget primitif 2015 et afin de ne pas pénaliser les associations, notamment celles devant s'acquitter de charges de personnel, il est proposé de leur verser une avance sur subvention annuelle dans la limite des montants fixés ci-dessous :

- Centre social La Florentine : 55 000 €
- Centre social Guy Môquet : 100 000 €
- Syndicat d'initiative : 50 000 €
- Association Nuits secrètes : 65 000 €
- Comité Œuvres sociales : 20 000 €
- Harmonie municipale: 7 500 €
- Association Vivre Tous Ensemble : 35000 €
- Synergie : 69 000 €
- Théâtre de Chambre: 22 000 €

Le Conseil Municipal est invité à autoriser ces avances sur subventions.

Vote : Majorité – 3 abstentions. (Les élus siégeant dans les différentes structures et associations ne prennent pas part au vote)

7) REPARTITION DES SUBVENTIONS 2014 POUR LES ECOLES

Chaque élu a le document en sa possession.

Vote : Unanimité

8) CONVENTION SYNERGIE

Suite à la délibération du 29/04/2014 n° 34 une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de la convention. En effet, dans le préambule, il est fait référence au conseil municipal du 29/04/2008 alors que la convention a été actualisée après les dernières élections municipales. Il faut donc lire le 23/04/2014.

D'autre part étant donné le changement de présidence de l'association Synergie, la convention sera signée à ce jour par Monsieur Philippe Fruet, nouveau président de Synergie.

Enfin, au paragraphe 3-3 il est indiqué « mise à disposition de locaux et matériel » alors que seuls des locaux sont mis à disposition.

Le conseil municipal est invité à autoriser la modification de ces éléments sur la convention qui prenait effet au 01/01/2014.

Vote : Unanimité

(Mesdames Tournay et Demilly ne prennent pas part au vote)

9) RESTAURATION MUNICIPALE 2013-2015 : AVENANT N°2 DU LOT N°2 (CCAS) AU MARCHE DE FOURNITURES SELON APPEL D'OFFRES OUVERT

Depuis le 1^{er} septembre 2014, un agent de la société API a intégré l'effectif des agents d'entretien de l'EHPAD. Cette modification a pour incidence la diminution de la facture annuelle API d'environ 34 500 € HT par an car ce dernier ne sera pas remplacé par le prestataire. Ainsi du 1^{er} septembre 2014 au 31 Décembre 2015 (date d'échéance du marché), ce changement générera une baisse totale d'un montant de 43 125 € HT par rapport à ce qui était prévu au départ.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant négatif.

Vote : Unanimité

10) AVENANT AU MARCHE SELON APPEL D'OFFRES RESTREINT «CONTRAT D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX»

A l'issue d'un accord entre la France et la Commission Européenne, il a été décidé de supprimer les tarifs réglementés de vente de gaz dès le 1er janvier 2015.

Aussi, le dossier de marché arrivant à échéance au 29 Juillet 2015, la société IDEX, actuelle titulaire du marché, nous propose une remise sur nos redevances forfaitaires prévues au contrat de : 5.5 % en passant sur un prix fixe du 1er Janvier 2015 jusqu'à la fin de marché.

Le Conseil Municipal est invité à entériner les propositions de la Commission d'appel d'offres.

Vote : Unanimité

Madame Brigitte Leroy doit quitter la réunion et donne pouvoir à Madame Lydie Rohrmann.

11) ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Selon délibération n° 68 en date du 24 Septembre 2014, Monsieur Le Maire a été autorisé à lancer un avis d'appel public à concurrence selon appel d'offres ouvert relatif au contrat d'assurance dommages aux biens.

Le Conseil Municipal est invité à entériner les propositions de la Commission d'appel d'offres.

Vote : Unanimité

Madame Agnès Denys doit quitter la réunion et donne pouvoir à Madame Betty N'Diaye.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

12) PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UNE PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES

Une habitante de la commune, célibataire sans enfant, domiciliée 68, résidence Didier Eloy est décédée à l'hôpital d'Avesnes-sur-Helpe le 23 octobre 2014.

Après recherches, il s'avère que l'intéressée ne possédait pas de biens immobiliers, n'était en possession d'aucun capital financier et était d'ailleurs suivie par les services du CCAS.

La facture France Obsèques s'élève à la somme de 1 147,42 € (crémation et dispersion des cendres au jardin des souvenirs d'Aulnoye-Aymeries).

Le Bureau Municipal du 24 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la ville à prendre en charge les frais d'obsèques de cette personne.

Vote : Unanimité

13) AVANCE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UNE PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES

Un habitant de la commune, veuf, domicilié 8, rue Paul Doumer est décédé à son domicile le 29 septembre 2014. L'intéressé était retraité de Vallourec, ne possédait pas de biens immobiliers et n'était en possession d'aucun capital financier.

Renseignements pris auprès de la Sécurité Sociale, la caisse de retraite complémentaire, la MSA..., il s'avère qu'aucun de ces organismes n'est en capacité d'aider au financement des frais funéraires.

Le défunt a deux enfants avec lesquels il a rompu tout contact depuis plus de 30 ans mais après recherches du service des Affaires générales, tous deux acceptent de parer aux obsèques.

La facture France Obsèques s'élève à 1 058 € (pleine terre).

Le service des Affaires Générales propose la prise en charge par la commune de la facture et la récupération de la somme auprès des deux fils à hauteur de 50 % chacun.

Le Bureau Municipal du 24 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la ville à prendre en charge cette avance puis à s'assurer de la récupération de la somme.

Vote : Unanimité

14) ELUS REFERENTS DANS LES DEUX CENTRES SOCIAUX

Dans le cadre de la contractualisation qui prendra acte en 2015, un élu de référence doit être désigné pour faire le lien entre la ville et les centres sociaux. Cette désignation modifie la représentation des élus telle que votée lors du Conseil Municipal du 15 Avril.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la désignation suivante :

- Centre socioculturel Guy Môquet : Régis Dufour-Lefort (élu référent), Michel Dewaele, Lili Perre et Loïc Pietton.

- Centre socioculturel de La Florentine : Sébastien Dursent (élu référent), David Volkaert, René Dail et Carole Duval.

Vote : Unanimité

15) MODIFICATION DE LA REPRESENTATIVITE DES ELUS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES

Le décret n°2014 – 1236 du 24 Octobre 2014 modifie la représentativité des collectivités territoriales au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées et impacte le nombre d'élus y siégeant. A Aulnoye-Aymeries, deux établissements sont concernés : le collège Félix Del Marle et le lycée professionnel Pierre et Marie Curie. Les communes perdent un élu au profit de la collectivité territoriale de remplacement (Conseils Général ou Régional).

Il convient donc de délibérer une nouvelle fois afin d'entériner cette modification. .

Monsieur le Maire propose :

- Collège Félix Del Marle :

Elus : David Volkaert et Sébastien Dursent.

Suppléants : Nicole Demilly et Cédric Dematte.

- Lycée professionnel Pierre et Marie Curie :

Elus : Bernard Baudoux et Sylvie Tournay.

Suppléants : Jeannine Adelinet et Lili Perre.

Le Bureau Municipal du 24 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser cette nouvelle représentativité.

Vote : Unanimité

17) RECONDUCTION DE L'ADHESION AU FNASS / PLURALYS POUR L'ANNEE 2015

Les élus doivent délibérer avant le 31/12/14 pour le renouvellement du contrat FNASS / PLURALYS.

Pour information, en 2013, 73 agents ont bénéficié d'un avantage FNASS ce qui représente la somme de 23 119, 57 € pour une cotisation annuelle de 32 000 € calculée sur la base des 184 agents municipaux. Interrogé sur ce point, le Bureau Municipal du 24 Novembre a émis un avis favorable à cette reconduction pour une année. Le COS (Comité des œuvres sociales) venant d'être renouvelé, charge à lui d'étudier cette reconduction au cours de l'année 2015 pour 2016.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette reconduction.

Vote : Unanimité

URBANISME

18) FINALISATION DU PLU DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE DE PLEIN DROIT DE LA CAMVS EN MATIERE DE PLU NEE DE LA FUSION

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, la CAMVS est compétente de plein droit en matière de PLU Intercommunal, conséquence de la compétence obligatoire détenue par la CCSA avant la fusion.

Par ailleurs, la loi ALUR du 24 Mars 2014 précise les règles présidant à la révision du POS en PLU engagée en ce qui concerne la commune avant fusion.

Monsieur le Maire rappelle les dernières décisions relatives au PLU prise par l'Assemblée et réunions :

- Retrait de l'arrêt de projet de PLU pour non-respect de la loi ENE du 10 Juillet 2010 dite Grenelle 2 imposant que les PLU arrêtés avant le 1^{er} Juillet 2012 soient approuvés avant le 1^{er} Juillet 2013 (délibération n°884 du 09/10/2013)
- Réunion des PPA (Personnes Publiques Associées) avec examen des mesures de « grenellisation » effectuées par l'Adus le 23.01.2014
- Réunions DDTM-PNR-Ville courant 2014 pour reconfigurer le zonage sur le site de projet de Vallourec, parallèlement à l'instruction du dossier ICPE du Centre d'essais par la DREAL
- Nouvel examen du PLU grenellisé et réunion d'information avec la CAMVS le 30.07.2014
- Réunion avec l'Adus et la CAMVS le 11.09.2014

Cette réunion a permis d'identifier certains points à modifier, notamment :

- Mise à jour des données dans le rapport de présentation
- Intégrer sur le plan de zonage au niveau du projet d'Eco-Quartier les nouvelles données liées au Centre d'essais (jardins ouvriers, trame boisée ...)
- Pastillage à supprimer (Ah et Nh) avec le passage en A ou N sur le plan de zonage et l'intégration dans le règlement des éléments liés à ces points dans le zonage A et N
- Intégrer dans le rapport de présentation, le règlement et prévoir 2 annexes concernant le TRI de Maubeuge et les risques miniers
- Intégrer précisément la délimitation zone humide sur le secteur à proximité de Vallourec sur le plan de zonage

Et autres éléments à ajouter (patrimoine remarquable, haies à préserver, ...)

Aujourd'hui, de par sa compétence née de la fusion, il appartient à la CAMVS de finaliser la procédure pour approuver le PLU (au plus tard le 31.12.2015 selon la loi ALUR). **Bien que la CAMVS soit substituée dans les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la fusion, plusieurs réunions de travail et de présentation au Conseil municipal d'Aulnoye auront lieu, avant l'arrêt de projet du PLU par le Conseil communautaire, consultation des PPA puis enquête publique.**

Pour ce faire, il est nécessaire de valider ces conditions nouvelles encadrant la procédure d'élaboration du PLU.

Le Bureau Municipal du 24 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser la finalisation du PLU en PLUi.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il n'était pas favorable à l'extension intercommunale du PLU mais que la législation l'impose dans la mesure où la CAMVS a intégré une intercommunalité dont le PLU était déjà intercommunal (CCSA).

Vote : Unanimité

19) REMBOURSEMENT A LA CPAM

La ville d'Aulnoye-Aymeries est propriétaire d'un certain nombre de locaux à vocation d'être loués pour des activités de service ou commerce. C'est le cas notamment du 36, Rue Matisse, occupé jusqu'au 18 Janvier 2014 par la CPAM puis par une société – LR fermetures - ayant utilisé les locaux comme show-room jusqu'à la fin de mois de Juin 2014. Il s'avère qu'aucune des deux entités n'a fait de relevé contradictoire des index du compteur d'eau. Les consommations ont donc été imputées à la CPAM jusqu'à Juin 2014 (date anniversaire de leur relevé annuel).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à rembourser la CPAM de ces consommations de Janvier à Juin 2014 soit 45,67 €
- à déduire ces 45.67 € de la caution versée par LR Fermetures lors de son bail au 36, Rue Matisse.

Vote : Unanimité

20) PARCELLE AK 902 EX-295P – RESERVE FONCIERE POLE GARE (LIE A LA NEGOCIATION AVEC LES CONSORTS ROUSSEAU)

Par délibération n° 862 en date du 19.06.2013, le Conseil Municipal a accepté de procéder à l'acquisition de la parcelle AK 295p d'une contenance d'environ 166 m² pour une valeur de 4 500€. Or, l'avis des domaines, par ailleurs postérieur à cette délibération, nous indique une valeur vénale de 4 400€ retenue entre les parties cosignataires (la Ville et PROMOCIL).

Afin de régulariser cette opération, il est demandé au Conseil Municipal de :

-Valider l'acquisition de cette parcelle pour une valeur de 4 400€, au vu de l'avis des Domaines du 05.09.2013

-Autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents s'y rattachant.

Vote : Unanimité

21) PARCELLES AK 576 ET 905 (EX-547P) – ACQUISITION DE PARCELLES ILOT JEAN JAURES PROJET MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ET 42 LOGEMENTS

Afin de régulariser l'acquisition des parcelles nécessaires à l'implantation de la Maison de santé pluridisciplinaire et des 42 logements, dont l'assemblée a validé le principe par délibération n°64 en date du 24.09.2014, **il est demandé pour une question de pure forme, de redélibérer pour que l'avis des Domaines, daté du 21.11.2014, précède cette décision.**

Vote : Unanimité

22) ECHANGES FONCIERS VILLE-PROMOCIL – DERNIER ACTE DE REGULARISATION

Pour clore la procédure d'échanges fonciers Ville-PROMOCIL liée à l'ANRU, il convient de procéder à la signature du dernier acte, pour respecter les accords inscrits dans la convention Ville-PROMOCIL de 2008 qui ont sous-tendu l'ensemble des actes intervenus depuis cette date.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la cession à titre gratuit des biens ci-dessous désignés au profit de la SA PROMOCIL, pour lesquels le Conseil Municipal a d'ores et déjà délibéré (délibérations n°60 et 62 en date du 24.09.2014), *en mentionnant que cette cession faisant partie de l'échange initial du 20 Décembre 2012, publié au service de publicité foncière d'Avesnes sur Helpe le 24 janvier 2013 Volume 2013P n°390.*

Parcelles cédées par la Commune au profit de PROMOCIL :

-PLACE DU 8 Mai Parcelle AC 779 d'une contenance cessible de 3 766 m2 pour une valorisation de 96 000€

-LYCEE CHATEAU D'EAU Parcelles AC 797 d'une contenance cessible de 7 m2 et AC 798-799 d'une contenance cessible de 4 655 m2 pour une valorisation de 21 000€.

-INTERMARCHE/HAVRET Parcelles AC 780-785-786 et 788 d'une contenance de 2 666 m2 pour une valorisation de 32 000€.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette régularisation.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire en profite pour saluer le travail de l'ensemble du service Urbanisme, fortement sollicité depuis plusieurs années.

EDUCATION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

23) DISPOSITIF CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2013 : REVERSEMENT AUX OPERATEURS CONCERNES PAR LA SUBVENTION CAF

Il convient d'effectuer le Reversement aux opérateurs concernés par la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales perçue au titre du dispositif « Contrat Enfance Jeunesse » de l'année 2013.

La Caisse d'Allocations Familiales participait en 2013 sur les actions entrant dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. C'est la municipalité qui a touché l'intégralité de cette subvention et il convient donc d'effectuer les reversements nécessaires comme suit :

- Centre Social et Culturel La Florentine : 14 619,95 euros
- Centre Social et Culturel Guy Môquet : 2 712,19 euros

Soit un total de 17 332,14 euros.

Le Bureau Municipal du 24 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser ce reversement.

Vote : Unanimité

24) LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET DE LA CAF : APPEL A PROJET PUBLICS ET TERRITOIRES

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'État et la CNAF pour la période 2013 à 2017 porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales :

Il s'agit, en effet de réduire les inégalités concernant le niveau de service rendu et la nature des réponses mises en oeuvre sur les Territoires.

À cet effet, la branche Famille poursuit trois objectifs :

- **Développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles**
- **Accroître l'accessibilité à l'offre de service en direction des enfants et des jeunes**
- **Accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.**

Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des expérimentations conduites jusqu'en 2012 sur les six champs d'action : handicap, pauvreté, horaires spécifiques, adolescents et innovation, Territoires ruraux ou fortement urbanisés.

Le dispositif « Publics et Territoires » est créé pour poursuivre cette dynamique.

Il se décline en six axes d'intervention :

- Axe 1 - Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) afin de continuer à développer leur accueil effectif dans les structures de droit commun
- Axe 2 - Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité
- Axe 3 - Soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc...).
- Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires : intervention visant les difficultés rencontrées liées :
 - Soit à la spécificité de leur fonctionnement (établissements à gestion parentale, les services d'accueils familiaux, les ALSH, les LAEP, les structures itinérantes
 - Soit aux impacts des caractéristiques territoriales de leur implantation (territoires ruraux, zones de revitalisation rurale – péri urbains et cartographiés « politique de la ville »)

Les acteurs locaux se sont fortement mobilisés pour répondre à cet appel à projet. 80% de subvention possible en fonction des axes.

Un diagnostic de territoire a été conçu et partagé par l'ensemble des acteurs. La CAF a accompagné la démarche. Plusieurs rencontres se sont organisées. Il s'agit d'une opportunité de financement non négligeable.

Le retour des dossiers de demande de subvention au titre de Publics et Territoires est fixé au 30 Novembre 2014. Un délai supplémentaire a été accordé par la CAF : le dépôt définitif est le 10 décembre.

Les partenaires ont pu montrer que le territoire reste dynamique, réactif et innovant par le biais de cet appel à projet :

5 dossiers pour le Centre socioculturel La Florentine ; 4 dossiers dont le porteur de projet est le Centre socioculturel Guy Môquet ; 2 pour Tremplin Jeunes et 2 pour la Ville.

Soit 13 dossiers au total

Ces actions seront présentées en détail lors d'un prochain Conseil Municipal.

Elles visent la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse, tout en travaillant la parentalité.

Un réel travail partenarial est engagé, des actions seront menées communément entre les services de la Ville, les CSCS, tremplin jeunes, les nuits secrètes, le collège, la maison des ados, etc.

Les deux actions portées par la Ville sont :

Le Conseil Municipal des Jeunes : « Les jeunes acteurs sur la prévention autour des Droits de l'enfant »

La fiche enfant porteur de handicap : « Accueil d'enfants porteurs de handicap et formation des encadrants »

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec la CAF pour l'appel à projet « Publics et Territoires » notamment pour les fiches Actions portées par la Ville.

Vote : Unanimité

SERVICES TECHNIQUES

25) AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION HORTIBAT

L'association Hortibat est un centre de formation spécialisé dans la formation sur les métiers de l'horticulture. Afin que les stagiaires apprennent en situation réelle les divers aspects relatifs aux espaces verts et notamment la création de gazon (préparation du sol, crochetage et semi de gazon rustique), la ville d'Aulnoye-Aymeries met à disposition des terrains supplémentaires, rue Victor Hugo.

La présent avenant à la convention a pour seul objet la création de gazon sur les terrains énumérés ci-dessus et ce pour un montant de subvention supplémentaire de 690€

Le Bureau Municipal du 24 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser cet avenant.

Vote : Unanimité

26) VENTE DU VEHICULE FRIGORIFIQUE IMMATRICULE DD-043-KA A SYNERGIE POUR UN MONTANT DE 2700 €

Synergie se porte acquéreur du véhicule frigorifique immatriculé DD 043 KA pour la somme de 2700 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette vente.

Vote : Unanimité

SPORTS

27) SAISON 2014 – 2015 : ACOMPTES DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS NON LIES PAR CONVENTION

Chaque élu a le document en sa possession.

Vote : Unanimité (Les élus siégeant dans les les clubs cités ne prennent pas part au vote)

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45